

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 556

6 avril 2007

### SOMMAIRE

Agence Générale d'Assurances R. Stelmes & Fils S.à r.l. ....	26680	Infomax Investments S.à r.l. ....	26684
Anzac Holding S.A. ....	26676	IPEF II Holdings N°4 Bis S.A. ....	26675
Anzac Holding S.A. ....	26677	IPEF II Holdings N°4 Bis S.A. ....	26676
Cedi-Assurances S.à r.l. ....	26673	IPEF II Holdings N°4 Bis S.A. ....	26675
Contessa Real Estate and Trading Company S.A. ....	26683	IPEF II Holdings N°4 Bis S.A. ....	26676
Contessa Real Estate and Trading Company S.A. ....	26683	Jam Investment Group S.à r.l. ....	26679
Contessa Real Estate and Trading Company S.A. ....	26683	Jam Investment Group S.à r.l. ....	26682
Contessa Real Estate and Trading Company S.A. ....	26686	Jam Investment Group S.à r.l. ....	26679
Contessa Soparfi S.A. ....	26686	K Manco 2 S.à r.l. ....	26642
Contessa Soparfi S.A. ....	26688	Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany ....	26659
Contessa Soparfi S.A. ....	26688	Marbo Holding S.A. ....	26678
Contessa Soparfi S.A. ....	26686	Martel S.A. ....	26676
Contessa Soparfi S.A. ....	26688	Martel S.A. ....	26677
Contessa Soparfi S.A. ....	26688	Memory Corp S.A. ....	26666
Cosy Finance S.A. ....	26682	Motomania Shipping A.G. ....	26678
C.R.Q. S.A. ....	26681	Neuhengen Immobilier S.à r.l. ....	26675
Eastwind S.A. ....	26681	Peinture Geimer S.A. ....	26680
Eastwind S.A. ....	26681	Photronics Luxembourg S.à r.l. ....	26677
Eastwind S.A. ....	26681	Resurrection S.A. ....	26678
Evraz Group S.A. ....	26666	Siclan Holdings S.A. ....	26681
Foto-Studio Creativ s.à r.l. ....	26679	Société Civile Immobilière "35, rue de l'Hôpital" ....	26659
Gulf Jadawel International s.a. ....	26682	Société d'Etudes pour Travaux et Participations ....	26680
Hair Contrast S.à r.l. ....	26679	Talons & Pointes H. S.à r.l. ....	26671
Immobacchus S.C.I. ....	26686	Vanguard Trademark Holdings ....	26683

**K Manco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 124.039.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

K MANCO 1 S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

represented by Me Thierry Becker and Me Cintia Martins Costa, maîtres en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated December 28, 2006, which shall be registered together with the present deed. The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company K MANCO 2 S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Establishment, Denomination.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued (or the sole owner, if there is only one owner of shares), a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of K MANCO 2 S.à r.l. (the «Company») which shall be governed by the Luxembourg company law, and the present Articles of Incorporation.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an Extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

2.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

2.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.4 In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 4. Object, Purpose.** The object of the Company is the holding of participations in K Alpha, in any form whatsoever, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind in K Alpha, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, convertible bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) Class A Shares and two hundred and fifty (250) Class B Shares, each with a nominal value of twenty-five euros (€ 25.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as set forth in Article 13.

**Art. 6. Board of Managers.**

6.1 The Company is managed by a board of managers of up to three members (the «Board of Managers») appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Managers (each a «Manager» or a «Board Member») need not be Shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders pursuant

to the provisions of articles 6.3 and 6.4 (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon) duly recorded in the minutes of such Meeting elected pursuant to the provisions of this Article 6.

6.2 The Board Members are appointed and removed from office at a General Meeting which determines their powers and the term of their mandates by a simple majority vote in each class of shares pursuant to Article 13 and in accordance with the provisions hereafter. The Managers shall be elected by the General Meeting of shareholders for an undetermined period. Any Manager may be removed with or without cause (*ad nutum*) and replaced at any time by decision of the General Meeting of Shareholders determined by the General Meeting by a simple majority vote in each class of shares pursuant to Article 13.

6.3 Subject to article 6.4, the Board of Managers shall always be composed so that:

6.3.1 At least one Manager is elected from a list of candidates proposed by the Class B Shareholders (the «Class B Manager» or the «Class B Board Member»);

6.3.2 At least one Manager is elected from a list of candidates proposed by the Class A Shareholders (the «Class A Manager» or the «Class A Board Member»);

6.3.3 If the General Meeting determines that the Board of Managers shall have three (3) members, the third Board Member is elected from a list of candidates proposed by the Class A Manager and the Class B Manager, provided that such person shall be residing (professionally or privately) in Luxembourg.

6.4 The Class A and the Class B Shareholders representing the simple majority of Shares of the Class(es) concerned waive, for such period of time as the relevant Class(es) may determine, the right of the relevant Class(es) to propose candidates for Board elections as provided for herein. In the event the Class A Shareholders and Class B Shareholders, respectively, representing the simple majority of Shares of the Class(es) concerned decide to terminate such waiver and notify the Company thereof in writing, the Company shall within one (1) month of receipt of such notice proceed to convening of a General Meeting of Shareholders for the election of Board Members as appropriate. In the event the Class A or the Class B Shareholders do not provide for a list of candidates as provided for in Article 6.3 within 30 days after having been requested to do so by the Company, they shall be deemed to have waived the right to nominate candidates.

6.5 In the event the General Meeting decides that the Board of Managers shall be composed of three (3) members and the Class A and the Class B Managers do not agree on a list of candidates within a period of 10 days after the General Meeting having so decided, the Board of Managers shall continue to normally function with two Board members until such date an agreement has been reached and the third Board Member is appointed. If the General Meeting does not appoint the Class A Manager as referred to under article 6.3.2 the Board shall properly function with the Board member (s) in office at that time, provided that, if the non appointment of the Class A Manager has a reason other than the negative vote (or lack of vote) on such appointment by the Class B Shareholders holding a simple majority of all Class B Shares in issue, there is always at least one (1) the Class B Board Member.

#### **Art. 7. Board Proceedings.**

7.1 The Board of Managers may appoint a chairman from among its members.

7.2 In the absence of the chairman, the Managers present at the meeting will appoint another Manager as chairman *pro tempore*.

7.3 Meetings of the Board of Managers will be presided over by the chairman or, in his absence by the manager replacing him or if no chairman of the Board has been appointed, the Manager as decided for the relevant meeting.

7.4 The cease of the Manager's function leads to the cease of chairman's functions.

7.5 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting provided that such majority must always include the Class B Manager.

7.6 Meetings of the Board of Managers shall be called by the chairman of the Board of Managers or any two Board Members with at least five (5) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to 12 hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing, by fax or email of all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

7.7 Meetings of the Board of Managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or fax.

7.8 Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at any meeting of managers by appointing in writing, by fax, or email another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.

7.9 Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting. The following decisions shall always include the favourable vote of the Class B Manager:

7.9.1 the allotment or issue of any shares or other securities or grant to any person any option or right to call for the issue of any share or security of the Company;

7.9.2 the increase or reduction of the issued capital of the Company;

7.9.3 permitting the transfer of the Company's shares;

7.9.4 consolidation, subdivision or conversion of the Company's Class A or Class B Shares or the alteration of any of the rights attached to such shares;

7.9.5 any amendments to the articles of association of the Company.

7.10 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by any two Managers, one of which must at least be the Class B Manager or as may be resolved at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two Managers, one of which must at least be the Class B Manager or as may be resolved at the relevant meeting.

#### **Art. 8. Board Powers, Day to Day Management, Binding Signatures.**

8.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

8.2 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Managers or other officers or agents of the Company, who need not be shareholders. The Board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

8.3 The Company will be bound by the signature of any two Board Members one of which at least must always be the Class B Manager or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers (including without limitation in the event of a delegation of day to day management) or by any two Board Members (including by way of representation) at least one of which needs to be always the Class B Manager.

8.4 Any action taken by the Company not in compliance with the above provisions shall not valid and shall not be binding on the Company.

#### **Art. 9. Board Indemnification.**

9.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 9.3, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

9.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

9.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

9.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

9.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt

of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 10. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Manager or officer who serves as a director, manager, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 11. Transfers of Shares.**

11.1 Except as provided for by mandatory provisions of law, any Transfer restrictions set out hereinafter may be waived by a majority of Class B Shareholders.

11.2 Any Transfer of Class A Shares (whether to a non-Shareholder or between Shareholders, other than to the Class B Shareholders) other than a Permitted Transfer, shall always (in addition to the conditions applying by law) be subject to, and will be effective and recognised by the Company after, the prior approval of Class B Shareholders representing a simple majority of all Class B Shares in issue.

11.3 Transfers of Shares inter vivos to non-Shareholders shall be subject to the approval of the Shareholders of each Class representing at least 75 % (three-quarters) of the issued share capital represented by such Class.

11.4 Any Transfer of Shares shall in addition as otherwise set out in the present Articles of Incorporation be subject to the Transferee in each case, in the event an Arrangement (if any) exists at that time, becoming a party to such Arrangement as determined by the Company.

11.5 Any inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

**Art. 12. Transfers by Class A Shareholders.**

12.1 Following (and unless otherwise agreed to by Class B Shareholders representing at least a simple majority of the portion of the share capital represented by the Class B Shares):

12.1.1 any resignation or retirement of any Class A Shareholder (or as the case may be Management Holder) if not approved by the CEO with the prior consent in writing of DH,

12.1.2 any dismissal or redundancy by the CEO for poor performance or for Serious Misconduct (faute grave) or Professional Misconduct (faute lourde) (as determined pursuant to employment division jurisprudence of the French Cour de cassation) of Class A Shareholder or a Management Holder,

from any Group Member of the Company of any Class A Shareholders (or as the case may be Management Holder) who accordingly ceases to be employed by any Group Member of the Company without remaining or becoming an employee of any other Group Member of the Company (a «Bad Leaver»), the relevant Class A Shareholder shall no later than 15 days following the date on which the relevant Class A Shareholder (or as the case may be Management Holder) ceased to be employed (the «Departure Date») will (unless otherwise so agreed) be bound and will be deemed to have given notice in writing (a «Transfer Notice») in favour of the Class B Shareholders (or such other person as nominated by them) for the Fair Value of or, if lower, the Issue Price (provided that the minimum price shall be no less than one (1) euro) held by the relevant Class A Shareholder.

12.2 Following any Class A Shareholder (or as the case may be Management Holder) who ceases (for any reason other than Article 12.1.1 to Article 12.1.2) to be employed by any Group Member of the Company without remaining or becoming an employee of any other Group Member of the Company (a «Good Leaver») the Class A Shareholder (or as the case may be Management Holder), no later than 15 days following the Departure Date will (unless otherwise so agreed) be bound and will be deemed to give a Transfer Notice in favour of the Class B Shareholders (or such other person as nominated by them) for the Fair Value of shares held by the relevant Class A Shareholder or as the case may be the Management Shareholder as is equivalent to:

12.2.1 100% of the Good Leaver's interest in the Company if the Departure Date is before the first anniversary of the Completion Date,

12.2.2 75% of the Good Leaver's interest in the Company if the Departure Date is after the first anniversary of the Completion Date but prior to the second anniversary of the Completion Date,

12.2.3 50% of the Good Leaver's interest in the Company if the Departure Date is after the second anniversary of the Completion Date but prior to the third anniversary of the Completion Date,

12.2.4 25% of the Good Leaver's interest in the Company if the Departure Date is after the third anniversary of the Completion Date but prior to the fourth anniversary of the Completion Date.

Provided that after the first anniversary of the Completion Date if additional Class A Shares are determined by the Class B Shareholders, in agreement with the CEO, to be required to be allocated to any new employee or director of any Group Company as part of that person's incentive package (the «Additional Shares») then, upon such notice being delivered to the Good Leaver then the Good Leaver (or as the case may be the relevant Class A Shareholder) shall, no

later than 15 days following the Departure Date (unless otherwise so agreed by a majority of Class B Shareholders) be bound and will be deemed to have given a Transfer Notice in favour of the Trust for the Fair Value of the Additional Shares requested.

12.3 If at any time any Bad Leaver ceases for whatever reason to be an employee of any Group Member of the Company without remaining or becoming an employee of any other Group Member of the Company and at any time thereafter becomes a security holder of any interest in the Company by virtue of any rights of interests acquired by him whilst he was an employee, the Bad Leaver shall thereupon be bound and shall (unless otherwise so agreed by the Class B Shareholder) be deemed to give a Transfer Notice to the Class B Shareholders (or such other person as nominated by them) for Fair Value or, if lower, the Issue Price.

12.4 If at any time any Good Leaver ceases for whatever reason to be an employee of any Group Member of the Company without remaining or becoming an employee of any other Group Member of the Company and at any time thereafter becomes a holder of any interest in the Company by virtue of any rights of interests acquired by him whilst he was such employee, he shall thereupon be bound and shall be deemed to give a Transfer Notice in favour of Class B Shareholders only (or such other person nominated by them), with respect of such interest he holds for Fair Value.

12.5 If, after becoming so bound, the Transferor defaults in transferring the Class A Shares (or interest), the Company may receive the Transfer money and the Transferor shall be deemed to have appointed the Company his agent to execute a Transfer of the Class A Shares to the Transferee, and upon execution of such Transfer, the Company shall hold the purchase money on behalf of the Transferor (without any obligations or liability on the Company as to the safekeeping of such money or placement or otherwise of such money) and the receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to the Transferee and the validity of the proceedings shall not be questioned by any Person. The Company may (but shall not be obliged to) hold that money on a bank account (which may be but not need to be separate from its bank accounts) or send, under the Transferor's sole responsibility, a cheque to the Transferor to the last address inscribed in the register of shareholders for the Transferor.

#### **Art. 13. Meetings of shareholders - General.**

13.1 Shareholders' decisions are taken by the General Meeting of Shareholders (or as the case may be a meeting of the Class A or the Class B Shareholders to the extent provided for in the present Articles of Incorporation). However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company (provided that the provisions as to the approval by the Class B Shareholders are complied with).

13.2 Each Shareholder may take part in General Meetings (or as the case may be, Class Meeting of the Class of Shares he holds) or written resolutions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

13.3 Meetings shall be called by any Manager by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a Meeting the Meeting may be held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority (for each class) as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements in each class, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

13.4 (i) Except as otherwise provided herein, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing (i) more than half of the corporate capital provided that such majority shall always include a simple majority of all Class B Shares in issue. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented provided that such majority shall always include a simple majority of all Class B Shares in issue. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital provided that any such majority shall always include at least a simple majority of all Class B Shares in issue and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

13.5 The present provisions shall apply mutatis mutandis to class meetings, if any.

13.6 In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on 30th May at 11:00 A.M. of each year. If such day is not a business day, the Meeting shall be held on the immediately following business day.

#### **Art. 14. Accounting Year, Auditor.**

14.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

14.2 The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 Shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Share-

holders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause. Such statutory auditor shall be replaced by an auditor (réviseur d'entreprises) to the extent provided for by law.

#### **Art. 15. Distributions.**

15.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

15.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders.

15.3 The Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood (i) that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward, distributable reserves and available share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and (ii) that such distribution may only be made in accordance with the provisions hereof.

15.4 The available share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

#### **Art. 16. Liquidation of the Company.**

16.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Managers then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies (the Law of 1915).

16.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting upon closure of the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company will be attributed to the Shareholders.

**Art. 17. Sole Shareholder.** If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the Law of 1915; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

#### **Art. 18. Definitions.**

**Affiliate** Means with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such Person; any collective investment scheme organised by that Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by that Person; or any partner, officer, employee of that Person (or Affiliate thereof); and any investment fund organised by that Person for the benefit of its partners, officers or employees or their dependents and in relation to a DH Investor, any person who is a partner in any DH Investor or an Affiliate of such a Person or any company controlled by one or more of the DH Partnerships and DH K and any entity controlling DH K

**Arrangement** Means any shareholder or like agreement (if any) which may be entered into between inter alia all or part of the Shareholders and the Company or relating to the Company, provided always that the Class B Shareholder is a party thereto

**Articles of Incorporation** Means the present Articles of Incorporation of the Company

**Basis Fair Value** Means

(i) with respect to a Share to be sold by a Class A Shareholder, will be the amount agreed between DH and the relevant Class A Shareholder (or as the case may be Management Holder) or between DH and the CEO or such person as the CEO may have engaged to act as his representative in such matters on behalf of the Class A Shareholder (as the case may be) as the Basis Fair Value on the Departure Date or date of breach (as the case may be), provided however that if no agreement is reached within two weeks by such parties, the Basis Fair Value will be the Basis Fair Value as contained in the latest Expert determination made pursuant to the present Articles (provided that such determination is not made with reference to a Departure Date more than 6 months prior to the relevant Departure Date) or otherwise as determined by a major international accounting firm acting as an expert and not as an arbitrator (the «Expert») selected jointly by DH and the relevant Class A Shareholder (or as the case may be Management Holder) or, failing this joint appointment, on the application by one of the parties concerned to the President for the time being of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales. The decision of the Expert shall in absence of manifest error be final and binding on the relevant Parties.

The Basis Fair Value of the relevant Class A Shares is determined with reference to the Basis Fair Value of the Company Group calculated as follows:

Company Group Basis Fair Value = 7.6 x EBITDA - (net financial debt and nominal amount of any K Alpha Preferred Shares and any accumulated unpaid K Alpha Preferred Shares Distribution Right and any K Alpha PECS outstanding and accrued unpaid interest thereon)

with such adjustments as may be provided in any Arrangement (if any)

The EBITDA used will correspond to the Company Group's EBITDA over the previous twelve months, as calculated using the available financial documents. In the event of any substantial acquisition, disposal or cessation of any part of the business of the Company Group, the EBITDA used will be a proforma EBITDA for the previous 12 months periods agreed between DH and the relevant Class A Shareholder (or as the case may be Management Holder) or, failing any agreement the Basis Fair Value shall be as determined by the Expert.

The net financial debt used will be that of the Group at the end of the last month prior to the determination, as demonstrated in available financial documents. A normalized level of working capital representing the average over the last 12 month period shall be used for the purpose of the calculation

For the purposes of the above calculation, the Fair Value of any M Preference Shares held by the Company in K Alpha shall be the subscription price plus accrued unpaid dividends entitlements.

**Board of Managers or Board** Means the board of managers (Conseil de Gérance) of the Company appointed pursuant to the Articles of Incorporation

**Bridgeco** Means DH MANAGEMENT BRIDGECO LIMITED (registered under 04482897)

**CEO** Means Jean-François Trontin, for so long as he is the Chief Operating Officer of the Target Group and any successor approved by DH thereafter

**Class A Shareholders** Means any holder of Class A Shares in the Company

**Class A Shares** Means the shares of Class A with the rights and obligations set forth in the Articles of Incorporation

**Class B Shareholders** Means any holder of Class B Shares in the Company

**Class B Shares** Means the shares of Class B with the rights and obligations set forth in the Articles of Incorporation

**Company Group** Means K Alpha and every Group Member of K Alpha

**Company Portion** Means the portion which equals the percentage which the K Alpha Ordinary Shares, the Company holds, represent in all K Alpha Ordinary Shares on the basis that the Tracking Ordinary Shares are treated as K Alpha Ordinary Shares for these purposes.

**Completion Date** Means the date on which the Company is contributed shares in Frenchco

**DH** Means DOUGHTY HANSON & CO IV LIMITED a company incorporated under the laws of England and Wales with registered office located at 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, and registered under number 4645557 (or any successor thereof)

**DH Investor** Means DOUGHTY HANSON & CO IV limited Partnership Number One, DOUGHTY HANSON & CO IV limited Partnership Number Two, DOUGHTY HANSON & CO IV limited Partnership Number Three, DOUGHTY HANSON & CO IV limited Partnership Number Four (the DH Partnerships), and Officers Nominees Limited as well as anyone who accedes to an Arrangement (if any) with the consent of DH as a DH Investor

**DH K** Means DH K S.à.r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg incorporated on 15 November 2006

**EBITDA** Means the net consolidated profit of the Company Group for the relevant period:

- (a) before any deduction of corporation tax or other taxes on income or gains;
- (b) after deducting interest receivable;
- (c) before deducting (to the extent otherwise included) interest payable and other financing costs;
- (d) excluding extraordinary items;
- (e) after adding back or deducting, as the case may be, the amount of any loss or gain against book value arising on a disposal of any asset (other than stock disposed of in the ordinary course of trading) during the relevant period;
- (f) plus the profit sharing charged for the relevant period minus the profit sharing paid to the employees for the previous year;
- (g) before deducting amortisation of any goodwill or any intangible assets;
- (h) before deducting any depreciation on fixed assets;
- (i) before amortisation of any corporate acquisition costs;
- (j) before deducting any provision for current assets;
- (k) after deducting any other costs or expenses of a non cash nature, and
- (l) before amortisation and depreciation for any fees related to the acquisition of the Group of Frenchco and any monitoring or other fees payable (if any) to DH;

as it may be amended to replicate the definition of EBITDA pursuant to a Arrangement (if any)

**Fair Value** Means the Company Portion of the Basis Fair Value of the Company Group (it being understood that the Fair Value per Share shall be the Fair Value divided by the number of Shares)

It being understood that the Fair Value has to be adjusted to take into account any cash or securities held by the Company

**Frenchco** Means K ALPHA FRANCE SAS, a French société par actions simplifiée with a share capital of 40.000 Euros, having its registered office at 38, rue de Berri, F-75008 Paris and registered with the Trade Registry of Paris under number 493 103 170

**General Meeting** Means the general meeting of Shareholders of the Company

**Group** Means in relation to a company (wherever incorporated), that company, any company of which it is (directly or indirectly) a subsidiary (its holding company) (if relevant) and any other subsidiaries of any such holding company; and each company in a Group is a member of the Group («Group Member»)

**Group of the Company** Means in relation to the Company the Group of K Alpha and each company in a Group is a member of the Group («Group Member»)

**Issue Price** Means the subscription and issue price of the relevant Share (or interest)

**K Alpha** Means K ALPHA S.A. a société anonyme with registered office at 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and incorporated on 27 October 2006

**K Alpha Articles** Means the articles of incorporation of K Alpha from time to time

**K Alpha Ordinary Shares** Means the ordinary shares in issue in K Alpha

**K Alpha PEC** Means any preferred equity certificates in issue in K Alpha (if any)

**K Alpha Preferred Shares** Means any preferred shares in issue in K Alpha of the relevant class

**K Alpha Preferred Shares Distribution Right** Means the preferred right of the K Alpha Preferred shares as set forth in the K Alpha Articles (if any)

**Manager** Means a member of the Board of Managers (Gérant) of the Company

**Management Holder** Means any Class A Shareholder or any former Class A Shareholder who Transferred part or all of his Class A Shares under a Permitted Transfer;

**Permitted Transfer** Means (i) a pledge granted in favor of an internationally recognized bank for the purposes of funding any Class A Shareholder's investment in the Company (ii) a Transfer by a Class A Shareholder to a holding structure wholly-owned by him/her, his/her spouse or the ancestors or descendants of him/her or his/her spouse, and which has been established solely in respect of the personal assets of that Class A Shareholder, (iii) a Transfer by a Class A Shareholder by direct inheritance from the estate of a deceased Class A Shareholder, (iv) a Transfer by a Class A Shareholder resulting directly out of the dissolution of assets jointly held by a married Class A Shareholder following his divorce and (v) a Transfer by a Class A Shareholder to a spouse or an ancestor or descendant.

**Person** Means any individual or any legal entity of any nature whatsoever

**Security Interest** Means any mortgage, charge, pledge, lien, encumbrance, hypothecation or assignment or any other agreement or arrangement having the effect of conferring security

**Shareholders** Means the holders of Shares

**Shares** Means all the shares in issue on the Company regardless of Class

**Target Group** Means Frenchco and any subsidiaries of Frenchco

**Tracking Ordinary Shares** Means such shares which may be deemed K Alpha Ordinary Shares for the purposes hereof (if any) pursuant to an Arrangement (if any)

**Tracking Preference Shares** Means such shares which may be deemed K Alpha Class M Preferred Shares for the purposes hereof (if any) pursuant to an Arrangement (if any)

**Transfer** Means any transfer of one or more Shares or Securities or any direct, indirect or legal or beneficial right or interest therein in any manner whatsoever including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance of any kind, charge, assignment or otherwise (including creation of Security Interest); and to Transfer, Transferring or Transferred, Transferable shall be construed accordingly

**Transferee** Means the Person to whom Shares are being Transferred

**Trust** Means an investment scheme to be established for the purpose of providing equity participation for management or other employees or replacement employees (or the trustee thereof, including Bridgeco)

**Art. 19. Applicable law.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against the party's name:

Subscriber	Number of shares	Payment Per share
K MANCO 1 S.à r.l. ....	Class A: 250	€ 25.-
	Class B: 250	€ 25.-
Total: .....		€ 12,500.-

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 6,000.-

#### *Extraordinary General Meeting*

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

#### *Class A Manager:*

M. Jean-Francois Trontin, manager, born on August 8, 1945 in Paris and residing at 8, allée de Montréal, F-91430 Igny.

#### *Class B Manager:*

M. Cedric Stebel, company administrator born in Virton, Belgium on 5th May 1977 and residing at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

#### *A comparu:*

K MANCO 1 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

ici représentée par M<sup>e</sup> Thierry Becker et M<sup>e</sup> Cintia Martins Costa, avocats, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 décembre 2006, qui restera annexée au présent acte.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée K MANCO 2 S.à r.l. qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Constitution, Dénomination.** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales émises après l'entrée en vigueur de la présente (ou le propriétaire unique, s'il n'y a qu'un propriétaire des parts sociales), une société en la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de K MANCO 2 S.à r.l. (la «Société»), régie par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, et les présents Statuts.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré vers n'importe quel autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par voie de résolution de l'Assemblée Générale des associés délibérant selon la manière prévue pour les modifications des Statuts.

2.2 Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune par décision du Conseil de Gérance.

2.3 La Société peut avoir des bureaux et des filiales, à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

2.4 Au cas où le Conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Cette mesure temporaire sera prise et notifiée par le Conseil de gérance à toute partie intéressée.

**Art. 3. Durée.** La Société est établie pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est la détention de participations dans K Alpha, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de tous titres, obligations, créances, bonds et autres valeurs de participation de toute sorte dans K Alpha, et la propriété,

administration, développement et gestion de son portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des partenariats et faire ses opérations au travers de filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, d'obligations convertibles et créances.

Elle peut accorder assistance (par voie de prêts, avances, garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, prendre des mesures de contrôle ou de supervision et exercer toute opération qu'elle considère comme utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres opérations, connectées directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par deux cent cinquante (250) Parts Sociales Classe A et deux cent cinquante (250) Parts Sociales Classe B, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les Statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts tel que prévu par l'Article 13.

#### **Art. 6. Conseil de Gérance.**

6.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un maximum de trois membres (le «Conseil de Gérance») nommé en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés en accord avec les dispositions prévues ci-après. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un «Gérant» ou un «Membre du Conseil») n'ont pas besoin d'être Associés. Le Conseil de gérance sera composé du nombre de membres décidé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en vertu des dispositions des articles 6.3 et 6.4 (sauf pour la période comprise entre une ou plusieurs démissions et les nouvelles nominations subséquentes) dûment acté dans le procès-verbal de cette Assemblée élue en vertu des dispositions de cet Article 6.

6.2 Les Membres du Conseil sont nommés et démis de leur fonction par décision de l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et la fin de leur mandat par un vote à la majorité simple dans chaque classe de parts sociales en vertu de l'Article 13 et en accord avec les pouvoirs ci-après. Les Gérants sont élus par l'Assemblée Générale des Associés pour une période indéterminée. Chaque Gérant peut être démis de ses fonctions avec ou sans cause (ad nutum) et remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés, adoptée par un vote à la majorité simple dans chaque classe de parts sociales en vertu de l'Article 13.

6.3 Sous réserve de l'Article 6.4, le Conseil de Gérance sera toujours composé de façon à ce que:

6.3.1 Au moins un Gérant est élu parmi une liste de candidats proposés par les Associés Classe B (les «Gérants de Classe B») ou les «Membres du Conseil Classe B»);

6.3.2 Au moins un Gérant est élu parmi une liste de candidats proposés par les Associés Classe A (les «Gérants de Classe A») ou les «Membres du Conseil Classe A»);

6.3.3. Si l'Assemblée Générale détermine que le Conseil de gérance aura trois (3) membres, le troisième membre du Conseil sera élu parmi une liste de candidats proposés par le Gérant de Classe A et le Gérant de Classe B, pourvu que cette personne réside (à titre professionnel ou personnel) au Luxembourg.

6.4 Les Associés de Classe A et de Classe B représentant la majorité simple des Parts Sociales des Classes concernées renoncent, pour telle période que la/les Classe(s) respectives détermine-ra/détermineront, au droit de la/des Classe(s) respectives de proposer des candidats pour des élections du Conseil comme prévu dans ces Statuts. Au cas où les Associés de Classe A et les Associés de Classe B, respectivement, représentant la majorité simple des Parts de la/des Classe(s) concernée(s), décident de cesser cette renonciation et notifient ceci à la Société par écrit, la Société devra, dans le délai d'un (1) mois à partir de la réception d'une telle notification, procéder à la convocation d'une Assemblée Générale des Associés pour l'élection de Membres du Conseil. Au cas où les Associés de Classe A ou de classe B ne procurent pas de liste de candidats telle que prévue par l'article 6.3 dans un délai de 30 jours après que la Société le leur ait demandé, ils seront considérés comme ayant renoncé au droit de proposer des candidats.

6.5 Au cas où l'Assemblée Générale décide que le Conseil de Gérance devra être composé de trois (3) membres et que les Gérants de Classe A et de Classe B ne se mettent pas d'accord sur la liste de candidats dans une période de 10 jours après ladite décision de l'Assemblée Générale, le Conseil de gérance continuera de fonctionner normalement avec deux Gérants jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé et que le troisième Gérant soit nommé. Dans le cas où l'Assemblée Générale ne nomme pas le Gérant de Classe A tel que prévu par l'article 6.3.2, le Conseil fonctionnera valablement avec le ou les membres en poste à ce moment là, à condition que, si le motif pour lequel l'Associé de Classe A n'a pas été nommé est autre que le vote négatif (ou absence de vote) pour cette nomination par les Associés de Classe B détenant une simple majorité des Parts de Classe B émises, il y ait toujours au moins un (1) Membre du Conseil de Classe B.

#### **Art. 7. Procédures du Conseil.**

7.1 Le Conseil de Gérance peut désigner un président parmi ses membres.

7.2 En cas d'absence du président, les Gérants présents à la réunion désigneront un autre Gérant comme président pro tempore.

7.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront présidées par le président ou, en son absence, par le Gérant le remplaçant ou, si aucun président du Conseil n'a été nommé, le Gérant désigné lors de la réunion.

7.4 La cessation des fonctions de Gérant entraîne la cessation des fonctions du président.

7.5 Les Gérants du Conseil peuvent délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à l'assemblée, pourvu que cette majorité comprenne toujours le Gérant Classe B.

7.6 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président du Conseil de Gérance ou par n'importe lequel des deux Membres du Conseil avec un préavis de cinq (5) jours au moins, à moins que les affaires requièrent un délai plus court ou en cas d'urgence (jusqu'à 12 heures). Il peut être renoncé à la convocation par consentement unanime de tous les Gérants donné par écrit, fax ou courrier électronique. Une notification séparée n'est pas requise pour des réunions individuelles tenues à des heures et places prescrites dans un emploi du temps préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

7.7 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou de moyens de communications similaires qui permettent aux participants de communiquer entre eux). Le Conseil de Gérance peut en plus, en toutes circonstances, prendre des décisions par voie de résolutions écrites unanimes. Les résolutions par écrit, approuvées et signées par tous les Gérants auront le même effet que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans de tels cas, résolutions et décisions seront prises expressément, ou bien formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier, courrier électronique ou fax.

7.8 Tout Membre du Conseil peut participer à n'importe quelle réunion du Conseil de Gérance par voie de conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant aux Membres du Conseil participant à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion. Tout Gérant peut participer à n'importe quelle assemblée du Conseil en désignant, par écrit, fax ou courrier électronique, un autre Membre du Conseil comme son mandataire. Un Membre du Conseil peut représenter plus qu'un de ses collègues.

7.9 Les décisions du Conseil de Gérance seront prises par vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion. Les décisions suivantes devant toujours inclure le vote favorable du Gérant de Classe B:

7.9.1 l'attribution ou l'émission d'actions ou autres titres, ou l'attribution à une personne d'une option ou droit d'appeler l'émission d'actions ou de titres de la Société;

7.9.2 l'augmentation ou la réduction du capital social émis de la Société;

7.9.3 l'autorisation de transférer les actions de la Société;

7.9.4 la consolidation, subdivision ou conversion des Parts sociales de Classe A et de Classe B de la Société ou la transformation des droits attachés à ces actions;

7.9.5 toutes modifications aux statuts de la Société;

7.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signées par deux Gérants, l'un d'eux au moins étant le Gérant de Classe B ou suivant ce qui sera décidé lors de la réunion correspondante. Des copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à être produits lors de procédures judiciaires ou autrement, seront signés par deux Gérants, l'un d'eux au moins devant être le Gérant de Classe B ou suivant ce qui sera décidé lors de la réunion correspondante.

#### **Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Gérance quotidienne, Signatures engageantes.**

8.1 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus afin de gérer les affaires de la Société et d'autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration rentrant dans l'objet social de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis de tierces parties, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir, dans toutes les circonstances, pour le compte de la Société et de faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société non réservés par la loi ou par les statuts à l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans le présent acte.

8.2 Le Conseil peut déléguer la gestion quotidienne des affaires de la Société, de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires quotidiennes, à un Gérant individuel ou autres employés ou mandataires de la Société qui n'ont pas besoin d'être associés. Le Conseil fixera les conditions de désignation et de démission de même que la rémunération et les pouvoirs de toute personne(s) ainsi désignée(s).

8.3 La Société sera engagée par la signature de deux Membres du Conseil, desquels l'un au moins doit toujours être le Gérant de Classe B ou par la signature individuelle ou conjointe de n'importe quelle(s) personne(s) à qui tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance (y compris sans limitations en cas de délégation de la gestion quotidienne) ou par deux Membres du Conseil (y compris par voie de représentation) desquels au moins l'un doit toujours être le Gérant de Classe B.

8.4 Toute action prise par la Société qui n'est pas en accord avec les dispositions ci-dessus ne sera pas valable et n'engagera pas la Société.

### **Art. 9. Indemnisation du Conseil.**

9.1 Les Gérants ne sont pas personnellement tenus responsables de l'endettement de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

9.2 Sans préjudice des exceptions et limitations énumérées à l'article 9.3, toute personne qui est, ou qui a été Gérant ou dirigeant de la Société, sera, dans la mesure permise par la loi, indemnisée par la Société de la façon la plus complète possible contre la responsabilité et contre toutes dépenses raisonnables subies ou payées par elle en rapport avec toute réclamation, action, plainte ou procédure dans laquelle elle sera impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son rôle de Gérant ou de dirigeant et contre les montants payés ou subies par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «réclamation», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliquent à toutes les réclamations, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autres en ce compris les appels) actuelles ou attendues et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitations, les honoraires d'avocat, dépenses, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3 Aucune indemnité ne sera allouée aux Gérants ou dirigeants:

9.3.1 Contre toute responsabilité à l'égard de la Société ou ses associés en raison de mauvaise exécution dolosive, mauvaise foi, négligence grave ou désobéissance imprudente dans l'exécution de son mandat;

9.3.2 Concernant toute affaire dans laquelle il sera considéré en dernier lieu avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3 En cas d'arrangement, à moins que l'arrangement n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

9.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes est séparable, n'affectera pas d'autres droits qui incombent ou incomberont à un Gérant ou dirigeant, continuera à profiter à la personne qui cessera d'être Gérant ou dirigeant et sera transmis au profit des héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs d'une telle personne. Rien dans ces statuts n'affectera les droits à indemnisation auxquels le personnel, comprenant Gérants et dirigeant, auront droit par contrat ou autrement par la loi.

9.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et représentation d'une défense contre toute réclamation, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société préalablement à l'engagement par un dirigeant ou Gérant, ou pour le compte d'un dirigeant ou Gérant, de rembourser tel montant s'il est décidé en dernier lieu qu'il n'a pas droit à indemnisation selon cet article.

**Art. 10. Conflits.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des Gérants ou dirigeant de la Société est partie à un tel contrat ou transaction, ou est directeur, gérant, associé, dirigeant, mandataire, consultant ou employé de telle autre société ou firme. Tout Gérant ou dirigeant qui exerce la fonction de directeur, gérant, dirigeant ou employé ou autrement auprès d'une société ou entité avec laquelle la Société contracte ou s'engage autrement, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou firme, empêché de discuter et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec tel contrat ou telle autre affaire.

### **Art. 11. Transferts de Parts Sociales.**

11.1 Sauf les dispositions impératives prévues par la loi, une majorité d'Associés de Classe B peut renoncer à toutes restrictions de transfert telles que décrites par les présentes.

11.2 Tout Transfert de Parts Sociales de Classe A (que ce soit au bénéfice d'un non-Associé ou entre Associés, autres que des Associés de Classe B) autre qu'un Transfert Autorisé, devra toujours (en plus des conditions applicables par la loi) être soumis à, et sera effectif et reconnu par la Société après, l'approbation préalable d'Associés de Classe B représentant une majorité simple de toutes les Parts Sociales de Classe B émises.

11.3 Des Transferts de Parts Sociales inter vivos à des non-Associés seront soumis à l'approbation des Associés de chaque Classe représentant au moins 75% (trois-quarts) du capital social émis de la Classe correspondante.

11.4 Dans l'hypothèse où un Pacte existe à ce moment là, tout Transfert de Parts Sociales devra, en plus de ce qui est prévu dans les présents statuts, être soumis à la condition que le cessionnaire dans chaque cas devienne partie audit Pacte tel que déterminé par la Société.

11.5 Toute inscription de Transfert de Parts Sociales sera soumise à la condition de conformité du transfert avec les dispositions exposées dans les présents Statuts.

### **Art. 12. Transferts par les Associés de Classe A.**

12.1 Suivant (et à moins qu'il en soit décidé autrement par des Associés de Classe B représentant au moins la majorité simple de la portion du capital social représentée par les Parts Sociales de Classe B):

12.1.1 toute démission ou tout départ ou mise à la retraite de n'importe quel Associé de Classe A (ou Management Holder selon le cas) s'il n'est pas approuvé par le CEO avec le consentement par écrit préalable de DH;

12.1.2 tout licenciement par le CEO pour faible performance, faute grave ou faute lourde (telle que déterminée par la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation française) d'Associés de Classe A ou par un Management Holder,

de n'importe quel Membre du Groupe de la Société, de n'importe quel Associé de Classe A (ou Management Holder, selon le cas) qui cesse d'être embauché par n'importe quel Membre du Groupe de la Société sans rester ou devenir employé de n'importe quel autre Membre du Groupe de la Société (un «Bad Leaver»), ledit Associé de Classe A sera, au plus tard dans les 15 jours suivant la date à laquelle ledit Associé de Classe A (ou Management Holder, selon le cas) aura cessé d'être employé (la «Date de Départ»), à moins qu'un accord différent n'ait été conclu, lié et censé avoir donné notification par écrit (une «Notification de Transfert») en faveur d'Associés de Classe B (ou telle autre personne nommée par eux) pour la Juste Valeur de ou, si il est moindre, le Prix d'Emission (pourvu que le prix minimum ne soit pas inférieur à un (1) euro), détenu par ledit Associé Classe A.

12.2 Suivant cessation par n'importe quel Associé Classe A (ou Management Holder, selon le cas) (pour toute raison autre que celles prévues aux Article 12.1.1 et Article 12.1.2) d'être employé par n'importe quel Membre du Groupe de la Société sans rester ou devenir un employé de n'importe quel autre Membre du Groupe de la Société (un «Good Leaver»), l'Associé de Classe A (ou Management Holder, selon le cas) sera, dans les 15 jours suivant la Date de Départ (sauf accord contraire), censé donner une Notification de Transfert en faveur des Associés de Classe B (ou telle autre personne nommée par eux) pour la Juste Valeur des Parts Sociales détenues par ledit Associé de Classe A (ou par le Management Holder selon le cas) équivalent à:

12.2.1 100% des droits du «Good Leaver» dans la Société si la Date de Départ précède le premier anniversaire de la Date d'Accomplissement,

12.2.2 75% des droits du «Good Leaver» dans la Société si la Date de Départ est postérieure au premier anniversaire de la Date d'Accomplissement mais antérieure au second anniversaire de cette date,

12.2.3 50% des droits du «Good Leaver» dans la Société si la Date de Départ est postérieure au deuxième anniversaire de la Date d'Accomplissement mais antérieure au troisième anniversaire de cette date,

12.2.4 25% des droits du «Good Leaver» dans la Société si la Date de Départ est postérieure au troisième anniversaire de la Date d'Accomplissement mais antérieure au quatrième anniversaire de cette date.

Pourvu que, après le premier anniversaire de la Date d'Accomplissement, si des Parts Sociales de Classe A additionnelles sont allouées, en accord avec le CEO, par les Associés de Classe B, à titre d'encouragement (les «Parts Sociales Additionnelles»), à n'importe quel nouvel employé ou administrateur de n'importe quelle Société du Groupe, alors, sur délivrance de telle annonce au «Good Leaver», ce dernier (ou l'Associé de Classe A, selon le cas) sera, au plus tard 15 jours suivant la Date de Départ (sauf accord contraire par une majorité des Associés de Classe B), lié et sera censé avoir donné une Notification de Transfert en faveur du Trust seul pour la Juste Valeur des Actions Additionnelles requises.

12.3 Si, à un moment quelconque, n'importe quel «Bad Leaver» cesse, pour n'importe quelle raison, d'être un employé de n'importe quel Membre du Groupe de la Société sans rester ou devenir un employé d'un quelconque autre Membre du Groupe de la Société et, à un moment quelconque après, devient détenteur de droits dans la Société acquis par lui en tant qu'employé, le «Bad Leaver» (à moins qu'il en soit convenu autrement par l'Associé de Classe B) sera ensuite lié et sera censé donner une Notification de Transfert aux Associés de Classe B (ou telle autre personne nommée par eux), le tout à la Juste Valeur ou, si il est inférieur, le Prix d'Emission.

12.4 Si, à un moment quelconque, n'importe quel «Good Leaver» cesse pour n'importe quelle raison, d'être occupé comme employé de n'importe quel Membre du Groupe de la Société, sans rester ou devenir un employé de n'importe quel autre Membre du Groupe de la Société et, à n'importe quel moment après détient un droit dans la Société en vertu de droits acquis par lui en tant qu'employé, il sera engagé et sera censé donner un Avis de Transfert au profit uniquement d'Associés de Classe B (ou de toute autre personne nommée par eux) concernant les droits qu'il détient pour la Juste Valeur.

12.5 Si, après avoir été ainsi engagé, le cédant manque de céder les Parts Sociales de Classe A (ou le droit), la Société peut recevoir l'argent du Transfert et le cédant sera censé avoir nommé la Société comme son mandataire pour exécuter un Transfert des Parts Sociales de Classe A au cessionnaire et, contre exécution d'un tel Transfert, la Société détiendra l'argent de l'acquisition pour le compte du cédant (sans aucune obligation ou responsabilité pour la Société concernant la conservation de cet argent ou placement ou autre de cet argent) et la réception par la Société de l'argent de l'acquisition sera une bonne décharge pour le cessionnaire et la validité des procédures ne sera mis en question par aucune Personne. La Société peut (mais ne sera pas obligée) garder l'argent sur un compte en banque (qui peut, mais n'a pas besoin, d'être séparé de ses comptes en banque) ou envoyer à la dernière adresse inscrite au registre des Associés du cédant, sous la seule responsabilité du cédant, un chèque au cédant.

### **Art. 13. Assemblées Générales - Général.**

13.1 Les décisions des Associés sont prises par l'Assemblée Générale des Associés (ou, selon le cas, une assemblée des Associés de Classe A ou de Classe B, dans la mesure prévue par les présents Statuts). Néanmoins, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire aussi longtemps que le nombre d'Associés est inférieur à vingt-cinq et, dans ce cas, les résolutions des Associés peuvent être valablement passées par écrit. Toute assemblée des Associés régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (selon le cas) représentera la collectivité de tous les Associés de la Société (pourvu que les dispositions concernant l'approbation par les Associés de Classe B soient respectées).

13.2 Chaque Associé peut participer aux Assemblées Générales (ou, selon le cas, Assemblée des Associés de la Classe de Parts Sociales concernée) ou résolutions écrites. Il a un nombre de voies égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient et peut valablement agir à n'importe quelle assemblée des Associés par voie de procuration spéciale.

13.3 Les Assemblées seront convoquées par tout Gérant, selon le cas, par convocation adressée par courrier recommandé, à l'adresse des Associés figurant dans le registre des Associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours précédant la date de l'Assemblée. Si la totalité du capital social est représentée à l'Assemblée, l'Assemblée peut être tenue sans convocation préalable. En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera envoyé aux Associés, à leur adresse inscrite sur le registre des Associés tenu par la Société, au moins 8 jours précédant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions deviendront effectives après approbation de la majorité (pour chaque classe), tel que prévu par les présentes pour les décisions collectives (ou sujet à satisfaction des besoins de majorités dans chaque classe, à la date indiquée là-dedans). Des décisions écrites unanimes peuvent être passées à n'importe quel moment sans convocation préalable.

13.4 (i) Sauf disposition contraire prévues par les présentes, les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant (i) plus de la moitié du capital social, pourvu qu'une telle majorité réunisse toujours une majorité simple de toutes les Parts Sociales de Classe B émises. Si telle majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou résolutions écrites, les Associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes émis, indépendamment de la portion de capital représentée, pourvu que cette majorité réunisse toujours une majorité simple de toutes les Parts Sociales de Classe B émises. (ii) Toutefois, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises à (x) la majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis, pourvu que toute majorité réunisse toujours au moins une majorité simple de toutes les Parts Sociales de Classe B émises et (iii) les décisions de changer la nationalité de la Société sont à prendre par les Associés représentant 100% du capital social émis.

13.5 Les présentes dispositions s'appliqueront mutatis mutandis à des assemblées de Classes éventuelles.

13.6 Au cas où, et aussi longtemps que, la Société compte plus de 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle sera tenue chaque année le 30 mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

#### **Art. 14. Année comptable, Commissaire aux comptes.**

14.1 Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels seront dressés par le Conseil de Gérance.

14.2 Les opérations de la Société seront, si la Société compte plus que 25 Associés, soumises à la révision par un commissaire aux comptes. Dans ce cas, le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale des Associés. Ce commissaire aux comptes en fonction peut être démis de ses fonctions à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans cause. Ce commissaire aux comptes sera remplacé par un réviseur d'entreprises dans la mesure prévue par la loi.

#### **Art. 15. Distributions.**

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets seront affectés au compte réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix (10%) du capital social émis de la Société.

15.2 Le solde restant pourra être distribué aux Associés après décision de l'Assemblée Générale des Associés.

15.3 Les Associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur la base de rapports des comptes préparés par le Conseil de Gérance, prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne doit pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année comptable, augmenté des bénéfices reportés, des réserves distribuables et primes d'émission disponibles, moins les pertes reportées et sommes devant être mises en une réserve conformément à la loi et (ii) que cette distribution pourra uniquement être faite en accord avec les dispositions des présentes.

15.4 Le compte primes d'émission disponible pourra être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés. L'Assemblée Générale des Associés peut décider d'allouer tout montant du compte primes d'émission au compte de la réserve légale.

#### **Art. 16. Liquidation de la Société.**

16.1 En cas de dissolution de la Société, peu importe la raison ou le moment, la liquidation sera effectuée par des liquidateurs ou par le Conseil de Gérance en fonction qui seront dotés des pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915).

16.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, toute balance établie à la clôture de la liquidation de la Société, le solde restant de la Société sera attribué aux Associés.

**Art. 17. Associé Unique.** Si, et aussi longtemps qu'un Associé détient toutes les parts de la Société, celle-ci existera comme société unipersonnelle à responsabilité limitée en vertu de l'article 179 (2) de la Loi de 1915; dans ce cas, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la Loi sont applicables.

#### **Art. 18. Définitions.**

**Membre** signifie toute Personne qui, directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, telle Personne; tout schéma d'investissement collectif organisé par cette Personne (ou un Membre), dont les investissements sont dirigés par cette Personne; ou tout associé, dirigeant ou employé de cette Personne (ou un Membre); et tout fonds d'investissement organisé par cette Personne pour le bénéfice de ses associés, dirigeants ou employés ou leurs subordonnés et, en relation avec un Investisseur DH, toute personne

qui est associée de n'importe quel Investisseur DH ou un Membre de telle Personne ou toute société contrôlée par un ou plusieurs Partenariats DH et DH K et toute entité contrôlant DH K

**Pacte** signifie tout pacte d'associés ou pacte similaire (le cas échéant) qui peut être conclu par et entre tous ou certains Associés et la Société ou se référant à la Société, pourvu que l'Associé de Classe B en fasse toujours partie

**Statuts** signifie les présents statuts de la Société

**Juste Valeur de Base** signifie (i) en relation avec une Part Sociale devant être vendue par un Associé de Classe A, le montant sur lequel se mettront d'accord DH et l'Associé de Classe A en question (ou, selon le cas, le Management Holder) ou, entre DH et le CEO, ou telle autre personne désignée par le CEO pour agir comme son représentant dans de telles matières pour le compte de l'Associé de Classe A (selon le cas), comme constituant la Juste Valeur de Base à la Date de Départ ou date de rupture (selon le cas), pourvu toutefois que, si, dans les deux semaines, aucun accord n'est trouvé par les parties, la Juste Valeur de Base sera la Juste Valeur de Base telle que déterminée par la dernière détermination d'Expert accomplie en vertu des présents Statuts (pourvu que cette détermination ne soit pas faite en référence à une Date de Départ précédant de plus de 6 mois la Date de Départ en question) ou autrement, tel que déterminé par un cabinet comptable d'envergure internationale agissant comme expert et non comme arbitre (l'«Expert»), sélectionné conjointement par DH et l'Associé Classe A en question (ou, selon le cas, le Management Holder) ou, à défaut d'un tel accord commun, sur demande d'une des parties concernées au Président de l'«Institute of Chartered Accountants in England and Wales». La décision de l'Expert sera, en l'absence d'erreur manifeste, définitive et liera les Parties.

La Juste Valeur de Base des Parts Sociales de Classe A respectives est déterminée sur base de la Juste Valeur de Base du Groupe de la Société, calculée comme suit:

Juste Valeur de Base du Groupe de la Société =  $7.6 \times \text{EBITDA}$  - (dette financière nette et montant nominal de n'importe quelles K Alpha Actions Préférentielles et tout K Alpha Droit Préférentiel de Distribution d'Actions accumulé et non payé, et tous PECS de K Alpha échus et intérêts non réglés accumulés) avec les ajustements tels que prévus dans tout Pacte ou autre (le cas échéant),

L'EBITDA utilisé correspondra à l'EBITDA du Groupe de la Société sur les douze mois précédents, tel que calculé sur la base des documents financiers disponibles. En cas d'acquisition, cession ou cessation substantielle de n'importe quelle partie du fonds de commerce du Groupe de la Société, l'EBITDA utilisé sera un EBITDA pro forma pour les 12 mois précédents accepté par DH et les Associés de Classe A en question (ou le Management Holder, selon le cas) ou, à défaut, la Juste Valeur de Base sera déterminée par l'Expert.

La dette financière nette utilisée sera celle du Groupe à la fin du dernier mois précédant la détermination, tel que démontré par des documents financiers disponibles. Un niveau de capital d'exploitation normalisé, représentant la moyenne sur la dernière période de 12 mois, sera utilisé pour les besoins du calcul.

Pour les besoins de calcul ci-dessus, la Juste Valeur de n'importe quelles Actions Préférentielles M, détenues par la Société dans K Alpha, sera le prix de souscription plus les droits de dividendes accumulés impayés.

**Conseil de Gérance ou Conseil** signifie conseil de gérance de la Société nommé en vertu des Statuts

**Bridgeco** signifie DH MANAGEMENT BRIDGECO LIMITED (enregistré sous 04482897)

**CEO** signifie Jean-François Trontin, aussi longtemps qu'il sera le Chief Operating Officer de la société du Groupe Cible et tout successeur approuvé par DH après

**Associés de Classe A** signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe A de la Société

**Parts de Classe A** signifie les parts de Classe A avec les droits et obligations exposés dans les Statuts

**Associés de Classe B** signifie tout détenteur de Parts de Classe B de la Société

**Parts de Classe B** signifie les Parts de Classe B avec les droits et obligations exposés dans les Statuts

**Groupe de Société** signifie K Alpha et tout Membre du Groupe K Alpha

**Tranche de la Société** signifie la tranche égale au pourcentage que les Actions Ordinaires K Alpha, que la Société détient, représentent dans toutes Actions Ordinaires K Alpha, tenant en compte que les Actions Ordinaires «Tracking» sont traitées comme Actions Ordinaires K Alpha pour ces besoins

**Date d'Accomplissement** signifie la date à laquelle la Société se voit attribuer des parts dans Frenchco

**DH** signifie DOUGHTY HANSON & CO IV LIMITED, une société constituée sous les lois anglaises, avec siège social établi à 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, enregistrée sous le numéro 4645557 (ou tout successeur de celle-ci)

**DH Investisseur** signifie DOUGHTY HANSON & CO IV limited Partnership Number One, DOUGHTY HANSON & CO IV limited Partnership Number Two, DOUGHTY HANSON & CO IV limited Partnership Number Three, DOUGHTY HANSON & CO IV limited Partnership Number Four (les DH Partenariats), et Officers Nominees Limited de même que tout le monde qui accède à un Pacte (si jamais) avec le consentement de DH comme un DH Investisseur

**DH K** signifie DH K S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 15 novembre 2006

**EBITDA** signifie le bénéfice net consolidé du Groupe de Société pour la période en question:

- (a) avant toute déduction d'impôt sur les sociétés et de taxes retenues sur les bénéficiaires et autres gains;
- (b) après déduction des intérêts à recevoir;
- (c) avant déduction (jusqu'au montant autrement inclus) de l'intérêt payable et autres coûts de financement;

(d) excluant des éléments extraordinaires;

(e) après addition ou déduction, selon le cas, du montant de toute perte ou gain comparé à la valeur comptable résultant de la cession de tout bien (autre que des valeurs dont il est disposé dans le cours normal des affaires) durant la période correspondante;

(f) plus la participation aux bénéfices due pour la période en question moins la participation aux bénéfices payée aux employés pour l'année précédente;

(g) avant déduction de l'amortissement du fonds de commerce ou de bien incorporels;

(h) avant déduction de dépréciations des immobilisations;

(i) avant amortissement des coûts d'acquisitions de société;

(j) avant déduction de provisions pour dépréciation des actifs réalisables;

(k) après déduction de n'importe quels coûts ou dépenses autres qu'en espèces, et

(l) avant amortissement et dépréciation de tous frais liés à l'acquisition par le Groupe de Frenchco et toute surveillance ou autres frais payables (le cas échéant) à DH;

telle qu'elle pourrait être modifiée pour reprendre la définition de EBITDA en vertu d'un Pacte (le cas échéant)

**Juste Valeur** signifie la Portion de la Société de la Juste Valeur de Base du Groupe de la Société (étant entendu que la Juste Valeur par Part Sociale sera la Juste Valeur divisée par le nombre de Parts Sociales)

Etant entendu que la Juste Valeur devra être ajustée pour prendre en compte toute trésorerie ou tous titres détenus par la Société

**Frenchco** signifie K ALPHA FRANCE SAS, une société par actions simplifiée française avec un capital social de 40.000 euros, ayant son siège social au 38, rue de Berri, F-75008 Paris et enregistrée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 493 103 170.

**Assemblée Générale** signifie l'assemblée générale des Associés de la Société

**Groupe** signifie, en rapport avec une société (peu importe où elle a son siège social), cette société et toute société de laquelle elle est (directement ou indirectement) une filiale (sa holding) (en cas de pertinence) et toutes autres filiales d'une telle société holding; et toute société dans le Groupe est un membre du Groupe («Membre du Groupe»)

**Groupe** de la Société signifie, en rapport avec la Société, le Groupe de K Alpha et, toute société dans un Groupe est un membre du Groupe («Membre du Groupe»)

**Prix d'Emission** signifie le prix de souscription et d'émission de l'Action correspondante (ou le droit)

**K Alpha** signifie K ALPHA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 27 octobre 2006

**K Alpha Articles** signifie les statuts de K Alpha

**K Alpha Actions Ordinaires** signifie les actions ordinaires émises par K Alpha

**K Alpha PEC** signifie les «preferred equity certificates» émis par K Alpha (le cas échéant)

**K Alpha Actions Préférentielles** signifie toutes actions privilégiées de la classe respective émises par K Alpha

**K Alpha Droit Préférentiel de Distribution d'Actions** signifie le droit préférentiel des K Alpha Actions Préférentielles tel qu'exposé dans les statuts K Alpha (s'il en existe)

**Gérant** signifie un Membre du Conseil de Gérance de la Société

**Management Holder** signifie tout Associé de Classe A ou tout ancien Associé de Classe A qui a Transféré tout ou partie de ses parts de Classe A sous forme de Transfert Permis;

**Transfert Permis** signifie (i) un nantissement concédé en faveur d'une banque de réputation internationale pour les besoins du financement de tout investissement d'Associés de Classe A dans la Société (ii) un Transfert par un Associé de Classe A à une structure holding appartenant en totalité à lui/elle, son épouse/mari ou les ascendants ou descendants de lui/d'elle ou son épouse/mari, et qui a été établi pour les besoins des biens personnels de l'Associé de Classe A uniquement, (iii) un Transfert par un Associé de Classe A par héritage direct de la succession d'un Associé de Classe A décédé, (iv) un Transfert par un Associé de Classe A résultant directement d'actifs détenus conjointement par lui/elle et son épouse/époux à la suite de la dissolution de leur mariage et (v) un Transfert par un Associé de Classe A à une épouse/mari ou un ascendant ou descendant

**Personne** signifie toute entité individuelle ou légale de n'importe quelle nature

**Lien de Sûreté** signifie toute hypothèque, droit réel, nantissement, droit de rétention, engagement, affectation en garantie ou cession ou tout autre accord ou arrangement ayant l'effet de conférer sûreté

**Associés** signifie les détenteurs de Parts Sociales

**Parts Sociales** signifie toutes les Actions de la Société émises sans distinction de Classe

**Groupe Cible** signifie Frenchco ou toute filiale de Frenchco

**Actions Ordinaires «Tracking»** signifie les Actions qui seront censées être des K Alpha Parts Ordinaires pour les besoins des présentes (le cas échéant) en vertu d'un Pacte

**Actions Préférentielles «Tracking»** signifie les Actions qui seront censées être des K Alpha Classe M Actions Préférentielles pour les besoins des présentes (le cas échéant) en vertu d'un Pacte

**Transfert** signifie tout transfert d'une ou de plusieurs Parts Sociales ou titres ou tout droit ou intérêt, légal ou bénéficiaire, direct ou indirect, dans ces Parts Sociales, de quelque manière que ce soit, y compris par voie de vente, disposition, transfert, nantissement, engagement de toutes sortes, droit réel, cession ou autrement (y compris la création de liens de sûretés); et les expressions «Transférer», «Transférant» ou «Transférable» seront interprétées dans le même sens

**Cessionnaire** signifie la Personne à laquelle des Parts Sociales seront transférées

**Fiducie** signifie un projet d'investissement à établir pour les besoins de la fourniture de participations en actions pour la gérance ou d'autres employés ou employés de remplacement (ou le fiduciaire, y compris Bridgenco)

**Art. 19. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'a pas été réglé par les présents Statuts, les Associés se référeront à la législation pertinente.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis par la partie représentée, la partie représentée a signé et entièrement libéré le nombre de parts sociales qui lui a été attribué:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Paiement par Part Sociale
K MANCO 1 S.à r.l. ....	Classe A: 250 Classe B: 250	€ 25,- € 25,-
Total: .....		€ 12.500,-

Les Actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de manière à ce que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) est à partir de maintenant à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

#### *Dépenses, Estimation*

Les dépenses, coûts, redevances et charges de quelque nature que ce soit qui seront à la charge de la Société comme résultat de sa formation, sont estimés approximativement à 6.000,- €.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

L'Associé a immédiatement après pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
2. Le nombre des membres du Conseil de Gérance est fixé à 2. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une période de temps indéterminée sous réserve des Statuts de la Société:

*Gérant de Classe A:*

M. Jean-François Trontin, dirigeant, né le 8 août 1945 à Paris et demeurant au 8, allée de Montréal, F-91430 Igny.

*Gérant de Classe B:*

M. Cédric Stebel, administrateur de sociétés, né à Virton, Belgique le 5 mai 1977 et demeurant au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martins Costa, T. Becker, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 34, case 10. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007026749/212/954.

(070020968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**Société Civile Immobilière "35, rue de l'Hôpital", Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 35, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg E 814.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Armand Hamling, directeur, demeurant à L-4469 Soleuvre 3, rue du Nord, agissant en son nom personnel et en sa qualité de mandataire spécial de:
- 2.- Monsieur Alain Engel, pharmacien, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 41, rue de l'Hôpital, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être soumises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 35, rue de l'Hôpital avec siège social à L-4137 Esch-sur-Alzette, 35, rue de l'Hôpital, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 252 du 22 juin 1991, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E 814.

- Que le capital social de ladite société est fixé à cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-).

- Que les comparants sont détenteurs de l'intégralité des parts sociales et ont décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité au 31 décembre 2005.

Un bilan de clôture a été dressé au 31 décembre 2005.

- Que partant, ils prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la société et transféré tous les actifs à leur profit.

Qu'ils se trouvent donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et régleront également les frais des présentes.

Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exercice de leur mandat.

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-4384 Ehlerange (Commune de Sanem), 19, Zare-Ouest.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Hamling, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2007, vol. 924, fol. 52, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007025717/272/45.

(070016812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

**Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 124.073.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of January.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) CalEast HOLDINGS, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under reference B 114.711,

here represented by Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 24 January 2007.

(2) GAZELEY LIMITED, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at Asda House, Southbank, Great Wilson Street, Leeds LS 5AD, United Kingdom registered in the UK under number 02322154,

here represented by Mr Alexander Olliges, previously named, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Leeds, on 25 January 2007.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of MAGNA PARK JV UNITS RHEIN MAIN 1 - GERMANY (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company or any third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by unanimous consent of all shareholders.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the unanimity of the shareholders.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 10.** The Company is managed by the board of managers composed of at least one (1) A Manager, one (1) B Manager, and one (1) C Manager.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the shareholders, who fix the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the shareholders.

Towards third parties, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one (1) A Manager, one (1) B Manager and one (1) C Manager.

**Art. 11.** The Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 15.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

### D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 16.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 18.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on the first of July of each year, and ends on the thirtieth of June of the following year.

**Art. 20.** Each year on the thirtieth of June, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

	Share (s)
1) CalEast HOLDINGS, as aforementioned, four hundred and ninety-nine shares . . . . .	499
2) GAZELEY LIMITED, as aforementioned, one share . . . . .	<u>1</u>
Total: five hundred shares . . . . .	500

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on June 30, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

#### *General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. Mr Peter Anthony Gomersall, Director Europe and China, born on 15 May 1955 in Beckenham, Kent, United Kingdom, with professional address at 26 Rockingham Drive, Linford Wood, Milton Keynes MK14 6PD, United Kingdom, is appointed A Manager of the Company for an unlimited period.
3. Ms Stéphanie Duval, Associate Director, born 10 June 1971 in Sainte Catherine, France, with professional address at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed B Manager of the Company for an unlimited period.
4. The following persons are appointed C Managers of the Company for an unlimited period:
  - Mr Guy Hornick, Maître en Sciences économiques, born on 29 March 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Mr John Seil, Licencié en Sciences économiques, born on 28 September 1948 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) CalEast HOLDINGS, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence B 114.711,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 janvier 2007.

(2) GAZELEY LIMITED, une société constituée selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social à Asda House, Southbank, Great Wilson Street, Leeds LS 5AD, Royaume-Uni, enregistrée au Royaume-Uni sous le numéro 02322154,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Leeds, le 25 janvier 2007.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elle ont arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MAGNA PARK JV UNITS RHEIN MAIN 1 - GERMANY (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

**B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de l'unanimité des associés.

**Art. 7.** Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par l'unanimité des associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant A, un (1) Gérant B et un (1) Gérant C.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. Les gérants sont nommés par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par les associés.

A l'égard des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant A, un (1) Gérant B et un (1) Gérant C.

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par l'unanimité des associés.

**Art. 18.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 19.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 20.** Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Part(s) sociale (s)
1) CalEast HOLDINGS, prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts . . . . .	499
2) GAZELEY LIMITED, prénommée, une part sociale . . . . .	1
Total: cinq cents parts . . . . .	500

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 juin 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

#### *Assemblée générale des associés*

Et aussitôt les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Monsieur Peter Anthony Gomersall, Directeur Europe et Chine, né le 15 mai 1955 à Beckenham, Kent, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle le 26 Rockingham Drive, Linford Wood, Milton Keynes MK14 6PD, Royaume-Uni, est nommé Gérant A de la Société pour une durée indéterminée.

3. Madame Stéphanie Duval, Directrice Associée, née le 10 juin 1971 à Sainte Catherine, France, ayant comme adresse professionnelle le 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est nommée Gérant B de la Société pour une durée indéterminée.

4. Les personnes suivantes sont nommées Gérants C de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guy Hornick, Maître en Sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle le 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur John Seil, Licencié en Sciences économiques, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle le 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Olliges, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007, vol. 911, fol. 5, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007026765/239/348.

(070021377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**Memory Corp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.951.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 décembre 2006 que:

- L'assemblée accepte la démission de Victor Elvinger et Catherine Dessoy de leur fonction d'administrateurs de la société avec effet au 22 décembre 2006

- L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires les personnes suivantes:

John Weber, conseil fiscal, né le 17 mai 1950 à Wiltz (Luxembourg), demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

P2B LTD, C/O TARTTELIN & CO, 26, Dover Street, London W1S 4LY, enregistré sous le numéro 5153882 au registre de commerce à Londres.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'assemblée générale 2009.

- L'assemblée accepte la démission de la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) SA, experts comptables, de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 22 décembre 2006.

- L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société FIDU-CONCEPT Sàrl, experts comptables et fiscaux, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au RCS sous le numéro B 38.136, en remplacement de l'ancien. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale 2009.

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, au L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse avec effet au 22 décembre 2006

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007028802/3560/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10392. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

**Evraz Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.615.

—  
In the year two thousand six, on the eighteenth day of December,  
before Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of EVRAZ GROUP S.A.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company EVRAZ GROUP S.A., (the «Company») having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.105.615, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Paul Frieders notary on the 31st day of December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 440, page 21116 dated 12 May 2005 (the «Mémorial»).

1. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 234,840,132.- (two hundred and thirty-four million eight hundred and forty thousand one hundred and thirty-two Euros) and is divided into 117,420,066 (one hundred and seventeen million four hundred and twenty thousand sixty-six) shares of EUR 2.- (two Euros) each.

2. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the un-issued but authorised capital of the Company is set at EUR 314,408,652.- (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2.- (two Euros) each, to be used in order to issue further shares with or without an issue premium.

The board of directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the notarial deed dated 17 May 2005, to issue shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it is in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within the limits of the authorised capital as described here above.

3. By resolutions of the board of directors dated 25 May 2006 and 5 September 2006, it was resolved to increase the corporate capital of the Company and issue up to 2,422,989 (two million four hundred and twenty-two thousand nine hundred and eighty-nine) new shares effective on the date of the subscription and payment and subject to receipt by the Company of the subscription and payment of such new shares to be issued to BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (the «Shareholder»).

The Company received the following subscriptions and payments:

- 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares subscribed on 6 December 2006 and paid on 8 December 2006 (i.e. with effective date of issue on 8 December 2006).

These 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros) of an aggregate amount of EUR 6,896.- (six thousand eight hundred and ninety-six Euros) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 105,910.85 (one hundred and five thousand nine hundred and ten Euros and eighty-five cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 149,988.- (one hundred and forty-nine thousand nine hundred and eighty-eight Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 112,806.85 (one hundred and twelve thousand eight hundred and six Euros and eighty-five cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.- / USD 1.3296.

- 13,333 (thirteen thousand three hundred and thirty-three) new shares subscribed on 7 December 2006 and paid on 8 December 2006 (i.e. with effective date of issue on 8 December 2006).

These 13,333 (thirteen thousand three hundred and thirty-three) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros) of an aggregate amount of EUR 26,666.- (twenty-six thousand six hundred and sixty-six Euros) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 409,544.51 (four hundred and nine thousand five hundred and forty-four Euros and fifty-one cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 579,985.50 (five hundred and seventy-nine thousand nine hundred and eighty-five Dollar and fifty cents) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 436,210.51 (four hundred and thirty-six thousand two hundred and ten Euros and fifty-one cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.- / USD 1.3296.

- 55,172 (fifty-five thousand one hundred and seventy-two) new shares subscribed on 11 December 2006 and paid on 13 December 2006 (i.e. with effective date of issue on 13 December 2006).

These 55,172 (fifty-five thousand one hundred and seventy-two) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros) of an aggregate amount of EUR 110,344.- (one hundred and ten thousand three hundred and forty-four Euros) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 1,701,236.61 (one million seven hundred and one thousand two hundred and thirty-six Euros and sixty-one cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 2,399,982.- (two million three hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-two Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 1,811,580.61 (one million eight hundred and eleven thousand five hundred and eighty Euros and sixty-one cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.- / USD 1.3248.

The justifying documents of such subscriptions have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The share capital is as a consequence increased by an amount of EUR 143,906.- (one hundred and forty-three thousand nine hundred and six Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 234,840,132.- (two hundred and thirty-four million eight hundred and forty thousand one hundred and thirty-two Euros) to EUR 234,984,038.- (two hundred and thirty-four million nine hundred and eighty-four thousand thirty-eight Euros) by the issuance of 71,953 (seventy-one thousand nine hundred and fifty-three) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros) each. The subscription price per each new share is of USD 43.50 (forty-three Dollar and fifty cents) whereof EUR 2.- (two Euros) to be paid as par value on each new share and the remaining amount as valued here above as share premium on each new share.

4. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, the subscribed share capital amounts to EUR 234,984,038.- (two hundred and thirty-four million nine hundred and eighty-four thousand thirty-eight Euros) and is divided into 117,492,019 (one hundred and seventeen million four hundred and ninety-two thousand nineteen) shares.

Article 5 of the articles of association of the Company shall consequently read as follows:

«The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 234,984,038.- (two hundred and thirty-four million nine hundred and eighty-four thousand thirty-eight Euros) divided into 117,492,019 (one hundred and seventeen million four hundred and ninety-two thousand nineteen) shares of EUR 2.- (two Euros) each. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of EUR 343,415,569.15 (three hundred and forty-three million four hundred and fifteen thousand five hundred and sixty-nine Euros and fifteen cents) have been paid up.

The company shall have an authorized capital of EUR 314,408,652.- (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of two Euros (EUR 2.-) each.

The Board of Directors is hereby authorized to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it is in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the notarial deed of May 17, 2005.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this article without the shareholders having any preferential subscription rights.

Within the above limitations, the Board of Directors is also authorised to issue options giving each a right to subscribe for one or more shares having a par value of two Euros (EUR 2.-) each, without reserving to, the existing shareholders a preferential right of subscription. The Board of Directors is hereby authorised to issue said options in whole or in part from time to time, with or without an issue premium, within the limit of the authorised capital. The Board of Directors is authorised to determine the conditions under which the options will be granted.

The Board of Directors may subject the exercise of the options to such conditions as it in its discretion may determine, including restrictions as to disposal of the shares issued upon exercise of the option by an optionholder. The Board of Directors may determine the subscription price subject to article 26-5(1) of the law on commercial companies, and the price to be paid in consideration of the option, if any.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.»

#### *Prevailing version*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thirty thousand euros

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-huit décembre, devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société EVRAZ GROUP S.A.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société EVRAZ GROUP S.A., (la «Société») ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 105.615, constituée suivant acte reçu par le notaire M<sup>e</sup> Paul Frieders en date du 31 décembre 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 440, page 2116 en date du 12 mai 2005 (le «Mémorial»).

1. Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 234.840.132,- (deux cent trente-quatre millions huit cent quarante mille cent trente-deux Euros) et est divisé en 117.420.066 (cent dix-sept millions quatre cent vingt mille soixante-six) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

2. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital non émis mais autorisé est fixé à EUR 314.408.652,- (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux Euros) et est divisé en 157.204.326 (cent cinquante sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune, à utiliser pour l'émission d'actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période expirant à la date du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005, à émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la Société au capital social autorisé total, en tout ou partie, de temps à autre, tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour de telles actions dans les limites du capital autorisé tel que décrit ci-avant.

3. Par des résolutions du conseil d'administration en date du 25 mai 2006 et en date du 5 septembre 2006, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société et d'émettre jusqu'à 2.422.989 (deux millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions prenant effet à la date de souscription et de paiement et soumis à la réception par la Société de la souscription et du paiement de telles actions nouvelles à être émises pour BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (l'«Actionnaire»).

La Société a reçu la souscription et paiement suivant:

- 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions souscrites le 6 décembre 2006 et payées le 8 décembre 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 8 décembre 2006)

Ces 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 6.896,- (six mille huit cent quatre-vingt-seize Euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 105.910,85 (cent cinq mille neuf cent dix Euros et quatre-vingt-cinq centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 149.988,- (cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit Dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 112.806,85 (cent douze mille huit cent six Euros et quatre-vingt-cinq centimes) au taux de change fixé à EUR 1,- / USD 1,3296.

- 13.333 (treize mille trois cent trente-trois) nouvelles actions souscrites le 7 décembre 2006 et payées le 8 décembre 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 8 décembre 2006).

Ces 13.333 (treize mille trois cent trente-trois) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 26.666,- (vingt-six mille six cent soixante-six Euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 409.544,51 (quatre cent neuf mille cinq cent quarante-quatre Euros et cinquante et un centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 579.985,50 (cinq cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq Dollar et cinquante centimes) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 436.210,51 (quatre cent trente-six mille deux cent dix Euros et cinquante et un centimes) au taux de change fixé à EUR 1,- / USD 1,3296.

- 55.172 (cinquante-cinq mille cent soixante-douze) nouvelles actions souscrites le 11 décembre 2006 et payées le 13 décembre 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 13 décembre 2006).

Ces 55.172 (cinquante-cinq mille cent soixante-douze) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 110.344,- (cent-dix mille trois cent quarante-quatre Euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 1.701.236,61 (un million sept cent et un mille deux cent trente-six Euros et soixante et un centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 2.399.982,- (deux millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux Dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 1.811.580,61 (un million huit cent onze mille cinq cent quatre-vingt Euros et soixante et un centimes) au taux de change fixé à EUR 1,- / USD 1,3248.

Les documents justifiant ces souscriptions ont été produits au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Le capital social est par conséquent augmenté d'une somme de EUR 143.906,- (cent quarante-trois mille neuf cent six Euros) dans le but de le porter de sa somme actuelle de EUR 234.840.132,- (deux cent trente-quatre millions huit cent quarante mille cent trente-deux Euros) à EUR 234.984.038,- (deux cent trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille trente-huit Euros) par l'émission de 71.953 (soixante-onze mille neuf cent cinquante-trois) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune. Le prix de souscription pour chaque action est de USD 43,50 (quarante-trois Dollar et cinquante centimes) dont EUR 2,- (deux Euro) à payer comme valeur nominale de chaque nouvelle action et la somme restante telle qu'évaluée ci-dessus comme prime d'émission de chaque nouvelle action.

4. Suite à l'augmentation du capital social de la Société, le capital social souscrit s'élève à 234.984.038,- (deux cent trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille trente-huit Euros) et est divisé en 117.492.019 (cent dix-sept millions quatre cent quatre-vingt-douze mille dix-neuf) actions.

L'Article 5 des statuts de la Société se lira par conséquent comme suit:

«Le capital social est fixé à 234.984.038,- (deux cent trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille trente-huit Euros) divisé en 117.492.019 (cent dix-sept millions quatre cent quatre-vingt-douze mille dix-neuf) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune. Outre le capital émis, des primes d'émissions d'une somme totale de EUR 343.415.569,15 (trois cent quarante-trois millions quatre cent quinze mille cinq cent soixante-neuf Euros et quinze centimes) ont été payées.

La société a un capital autorisé de EUR 314.408.652,- (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux Euros) représenté par 157.204.326 (cent cinquante sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt six) actions de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la société au capital social autorisé total en tout ou en partie de temps à autre tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter les souscriptions pour de telles actions dans une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être étendues par résolution des actionnaires en assemblée générale de temps à autre, de la façon requise pour la modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelle de temps à autre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions suivant et pendant la période à laquelle il est fait référence au paragraphe 3 de cet article sans que les actionnaires n'aient de droits préférentiels de souscription.

Dans les limites mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des options donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions d'une valeur nominale de deux Euro (EUR 2,-) chacune, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à émettre lesdites options totalement ou partiellement, de temps en temps, avec ou sans prime d'émission, dans la limite du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les options seront accordées.

Le Conseil d'Administration peut soumettre l'exercice des options à telles conditions qu'il fixera à sa discrétion, y compris des restrictions quant à la cession des actions émises lors de l'exercice par un bénéficiaire de son option. Le Conseil d'Administration peut déterminer le prix de souscription conformément à l'article 26-5(1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix à payer en échange de l'option, le cas échéant.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil devra prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»

#### *Version faisant foi*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte, est évalué approximativement à trente mille Euros.

Dont acte, sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, la personne prémentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 4, case 4. — Reçu 23.605,98 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007026942/211/242.

(070021221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**Talons & Pointes H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.061.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Abdelhafid Maazouz, indépendant, né à Oujda (Maroc), le 21 février 1960, demeurant au 45, rue des Champs, L-4431 Belvaux.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'une entreprise de confection et la vente d'articles d'entretien pour chaussures, la vente d'articles de maroquinerie et de fausse bijouterie, la reproduction de clés et la vente d'articles de serrurerie, les services de montres, la gravure, l'exploitation de machines servant à la gravure sur métaux, la vente de cartes de visite et de cachets à l'exclusion de tous travaux artisanaux ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que se soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de TALONS & POINTES H. S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Abdelhafid Maazouz, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur

de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, sont évalués à mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Abdelhafid Maazouz, indépendant, né à Oujda (Maroc), le 21 février 1960, demeurant au 45, rue des Champs, L-4431 Belvaux.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

2.- Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

#### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Maazouz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 2007, Relation: EAC/2007/398. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007026780/239/108.

(070021247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

### **Cedi-Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 33, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.055.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le premier jour du mois de février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Charles Vonner, assureur, né à Thionville (France), le 20 janvier 1969, demeurant au 34A, rue de Verdun, F-57100 Thionville,

ici représenté par:

Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg),

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 24 janvier 2007.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que la partie comparante prémentionnée déclare constituer par les présentes et dont celle-ci a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal toutes opérations de courtage d'assurances et de réassurances telles que définies à l'article 107 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. Elle peut s'associer avec ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet; elle peut participer dans des sociétés étrangères ou nationales ayant un objet similaire ou connexe.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de CEDI-ASSURANCES S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Charles Vonner, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution sont évalués à mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 33, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Charles Vonner, assureur, né à Thionville (France), le 20 janvier 1969, demeurant au 34A, rue de Verdun, F-57100 Thionville.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

26675

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et agréments éventuellement requis pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée, agissant en sa susdite qualité de mandataire, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 2007, Relation: EAC/2007/404. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007026784/239/113.

(070021232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**IPEF II Holdings N°4 Bis S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.896.

La situation comptable au 30 juin 2002 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007028749/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11017. - Reçu 32 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070017840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Neuhengen Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 63.530.

*Extrait de la décision de l'associé en date du 23 janvier 2007*

En conformité avec l'article 5 des statuts, l'associé décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle 5, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg au 1, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*NEUHENGEN IMMOBILIER S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007028778/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09775. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070018740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**IPEF II Holdings N°4 Bis S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.896.

La situation comptable au 30 juin 2001 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007028750/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11022. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**IPEF II Holdings N°4 Bis S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.896.

La situation comptable au 30 juin 2005 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007028753/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11004. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**IPEF II Holdings N°4 Bis S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.896.

La situation comptable au 30 juin 2003 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007028754/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11030. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Anzac Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 10.069.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2007028772/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11223. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**Martel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 32.781.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

MARTEL S.A.

S. Geier / S. Zündorf

Référence de publication: 2007028756/4108/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00494. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**Martel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 32.781.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

MARTEL S.A.

S. Geier / S. Zündorf

Référence de publication: 2007028757/4108/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00491. - Reçu 107 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**Photronics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.891.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 29 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028767/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10418. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**Anzac Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 10.069.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2007028775/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11216. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**Marbo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 53.835.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 janvier 2007 que:

Mademoiselle Claude Kraus, Monsieur Jean-Paul Frank et Monsieur Max Gallowich, le commissaire aux compte LUX-AUDIT SA, démissionnent de leurs fonctions.

Monsieur John Weber, comptable, né le 17 mai 1950 à Wiltz, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Monsieur Alexander Dreu, juriste, né le 3 juin 1968 à Maribor (Slovénie), demeurant à 18, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald, Monsieur Drago Nabersnik, ingénieur, né le 27 septembre 1950 à Maribor (Slovénie), demeurant 034 Kamniska ulica, Maribor, Slovénie sont nommés nouveaux administrateurs. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

La société FIDU-CONCEPT SARL, experts comptables et fiscaux, ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007028779/3560/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10990. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**Motomania Shipping A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 79.213.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 décembre 2006 que:

- Monsieur Helmut Hohn, né le 26 janvier 1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, à été nommé membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Rainer Brendel, demeurant à Munich (Allemagne).

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87.204, a été nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Pierre Feltgen, demeurant à Luxembourg.

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028780/1285/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**Resurrection S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 50.670.

—  
La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation de la société RESURRECTION S.A.

R.C. Luxembourg Section B Numéro 50.670

prend fin le 31 décembre 2006

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 janvier 2007.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

R. G. F. Turner

Référence de publication: 2007028797/816/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00036. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070019718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

---

**Jam Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007028785/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00024. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070018732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**Jam Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007028787/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00032. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070018716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**Foto-Studio Creativ s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6470 Echternach, 35, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 103.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FOTO-STUDIO CREATIV s.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007028788/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10924. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070018897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**Hair Contrast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HAIR CONTRAST SARL  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2007028789/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10917. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

**Agence Générale d'Assurances R. Stelmes & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1915 Luxembourg, 40, rue Henri Lamormesnil.  
R.C.S. Luxembourg B 102.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGENCE GENERALE D'ASSURENCE R. STELMES & FILS S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2007028790/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10908. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

**Peinture Geimer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 62.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEINTURE GEIMER S.A.  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2007028791/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10902. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

**Société d'Etudes pour Travaux et Participations, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 6.363.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour SOCIETE D'ETUDES POUR TRAVAUX ET PARTICIPATIONS  
EXPERTA LUXEMBOURG  
M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Référence de publication: 2007028855/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00127. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**Siclan Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 92.864.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028792/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10122. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**Eastwind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 64.094.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007028793/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10128. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**Eastwind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 64.094.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007028794/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10130. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**Eastwind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 64.094.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007028795/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10124. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**C.R.Q. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 80.865.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.R.Q. S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007028796/1142/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00134. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**Jam Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.493.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés tenue le 28 décembre 2006*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007028798/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

---

**Gulf Jadawel International s.a., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 37.491.

—  
Le commissaire aux comptes EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) a en date du 23 janvier 2007 démissionné de ses fonctions, et ce, avec effet immédiat.

Le siège social a été dénoncé par la société soussignée en date du 23 janvier 2007 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028800/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00071. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

---

**Cosy Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 65.606.

—  
Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2006, les sociétés KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ont été appelées aux fonctions d'administrateur et AUDIT-TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement des administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann, et du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby. Les mandats des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour COSY FINANCE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Référence de publication: 2007028858/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Contessa Real Estate and Trading Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 35.744.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 février 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007028828/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00410. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Contessa Real Estate and Trading Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 35.744.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 février 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007028829/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00409. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Contessa Real Estate and Trading Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 35.744.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 février 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007028830/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Vanguard Trademark Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.320.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 24 mai 2006 entre VANGUARD CAR RENTAL INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l. et VCR USA HOLDINGS II INC. les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- VCR USA HOLDINGS II INC domicilié à 6929, North Lakewood Avenue, Suite 100, Tulsa, 74117-1808 Oklahoma, USA détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANGUARD TRADEMARK HOLDINGS

P. Van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2007028844/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**Infomax Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 28.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.245.

In the year two thousand and seven, on the ninth of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

INFOMAX CABLE INVESTORS LIMITED, a limited liability company, having its registered office at WALKERS SPV LTD, PO Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands,

here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on January 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of INFOMAX INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 116.245, incorporated by a deed of the undersigned notary of May 2nd, 2006, published on July 15th, 2006, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1369, and amended by a deed of the undersigned notary of June 29th, 2006, published on October 7th, 2006, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 1888.

II. The Company's share capital is fixed at forty thousand forty US Dollars (USD 40,040.-) represented by one thousand one hundred forty-four (1,144) shares of thirty-five US Dollars (USD 35.-) each.

III. The sole shareholder resolves to convert the Company's share capital currently denominated in US Dollars into Euro at a rate of 1.3172 US Dollars for 1.- Euro with effect on December 31, 2006. The share capital of forty thousand forty US Dollars (USD 40,040.-) is hence converted in thirty thousand three hundred ninety-seven Euro eighty-one cents (EUR 30,397.81).

IV. The sole shareholder resolves to decrease the Company's share capital to the extent of one thousand seven hundred ninety-seven Euro eighty-one cents (EUR 1,797.81) to bring it from its present amount of thirty thousand three hundred ninety-seven Euro eighty-one cents (EUR 30,397.81) to twenty-eight thousand six hundred Euro (EUR 28,600.-). Consequently, the share capital is represented by one thousand one hundred forty-four (1,144) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

V. The sole shareholder resolves to allocate the difference resulting from the reduction of the share capital in the amount of one thousand seven hundred ninety-seven Euro eighty-one cents (EUR 1,797.81) to the legal reserve.

VI. The sole shareholder consequently resolves to amend article 6 of the articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at twenty-eight thousand six hundred Euro (EUR 28,600.-) represented by one thousand one hundred forty-four (1,144) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up.»

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an mille deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INFOMAX CABLE INVESTORS LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit des Iles Cayman, dont le siège social est sis chez WALKERS SPV LTD, PO Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caymans,

représentée par Monsieur Grégoire Fraisse, employé, ayant adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée en janvier 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de INFOMAX INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.245, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 15 juillet 2006, numéro 1369 et modifié par un acte du notaire instrumentaire en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 7 octobre 2006, numéro 1888.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille quarante Dollars US (USD 40.040,-) divisé en mille cent quarante-quatre (1.144) parts d'une valeur nominale de trente-cinq Dollars US (USD 35,-) chacune.

III. L'associée unique décide de convertir le capital social de la Société, actuellement exprimé en Dollars US, en Euro au taux de 1,3172 Dollars US pour 1,- Euro avec effet au 31 décembre 2006. Le capital social de quarante mille quarante Dollars US (USD 40.040,-) est ainsi converti en trente mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euros quatre-vingt-un cents (EUR 30.397,81).

IV. L'associée unique décide de réduire le capital social à concurrence de mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Euros quatre-vingt-un cents (EUR 1.797,81) pour le porter de son montant actuel de trente mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euros quatre-vingt-un cents (EUR 30.397,81) à vingt-huit mille six cents Euros (EUR 28.600,-). En conséquence, le capital social est représenté par mille cent quarante-quatre (1.144) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

V. L'associée unique décide d'allouer la différence résultant de la réduction du capital social d'un montant mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Euros quatre-vingt-un cents (EUR 1.797,81) à la réserve légale.

VI. L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-huit mille six cents Euros (EUR 28.600,-) représenté par mille cent quarante-quatre (1.144) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, vol. 157S, fol. 31, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007028925/211/105.

(070021476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**Contessa Real Estate and Trading Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 35.744.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 février 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007028831/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00407. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Contessa Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.743.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 février 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007028833/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Contessa Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.743.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 février 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007028834/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Immobacchus S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg E 1.744.

L'an deux mille sept, le onze janvier.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur René Beltjens, conseiller fiscal, demeurant à B-3080 Vossem, 3, Dorpstraat,
- 2.- Monsieur Pascal Carre, maître-sommelier, demeurante B-6720 Habay-la-Neuve, 31, rue Emile Baudrux,

- 3.- Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1542 Luxembourg, 30, rue Fresez,
- 4.- Monsieur Roland Mertens, conseiller fiscal, demeurant à L-3861 Schifflange, 108, rue de Noertzange,
- 5.- Monsieur Olivier Mortelmans, réviseur d'entreprises, demeurant à L-6700 Arlon, 19, rue Hamélius,
- 6.- Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8220 Marner, 10, rue du Commerce,
- 7.- Monsieur Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, demeurant à B-6812 Suxy, 10, Vallée de l'Eau,

Tous ici représentés par Mademoiselle Virginie Klopp, employée privée, demeurant à F-Avril,

En vertu de procurations sous seing privé qui, après avoir été signées par leur porteur et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a.- La société civile immobilière IMMO BACCHUS S.C.I., avec siège social à L-8346 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 20 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1.304 du 9 septembre 2002.

b.- Le capital social s'élève à trois mille deux cents (3.200,-) euros, représenté par quatre-vingts (80) parts d'intérêts de quarante (40,-) euros chacune et il est actuellement réparti à concurrence de dix (10) parts d'intérêts pour chacun des associés préqualifiés, ainsi qu'à Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, demeurant à B-6700 Bonnert, 13, Chemin de Guirsch.

Sur ce, est intervenu Monsieur Loïc De Rosa, expert-comptable, demeurant à L-8033 Strassen, 36, rue Albert Schweitzer,

Représenté par Mademoiselle Virginie Klopp, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé qui, après avoir été signée ne varietur par son porteur et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

qui a déclaré qu'aux termes d'une convention sous seing privé datée du 23 novembre 2006, Monsieur Didier Mouget lui a cédé ses dix (10) parts d'intérêts pour le prix de mille deux cents (1.200,-) euros, payé antérieurement et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est devenu propriétaire des parts cédées dès le 23 novembre 2006 et il en a eu la jouissance et a été subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir dudit jour.

#### *Acceptation*

Tous les associés, Messieurs Roland Mertens et Dominique Robyns, agissant également en tant que gérants de la société, consentent à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en nom personnel qu'en nom et pour compte de la société et la tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Ensuite, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ils ont pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

#### *Unique résolution*

En conséquence de ce qui précède, le deuxième paragraphe de l'article six des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Les parts d'intérêts se répartissent comme suit:

1.- Monsieur René Beltjens, conseiller fiscal, demeurant à B-3080 Vossem, 3, Dorpstraat, dix parts d'intérêts .....	10
2.- Monsieur Pascal Carre, maître-sommelier, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 31, rue Emile Baudrux, dix parts d'intérêts .....	10
3.- Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1542 Luxembourg, 30, rue Fresez, dix parts d'intérêts .....	10
4.- Monsieur Roland Mertens, conseiller fiscal, demeurant à L-3861 Schifflange, 108, rue de Noertzange, dix parts d'intérêts .....	10
5.- Monsieur Olivier Mortelmans, réviseur d'entreprises, demeurant à L-6700 Arlon, 19, rue Hamélius, dix parts d'intérêts .....	10
6.- Monsieur Loïc De Rosa, expert-comptable, demeurant à L-8033 Strassen, 36, rue Albert Schweitzer, dix parts d'intérêts .....	10
7.- Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8220 Marner, 10, rue du Commerce, dix parts d'intérêts .....	10
8.- Monsieur Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, demeurant à B-6812 Suxy, 10, Vallée de l'Eau, dix parts d'intérêts .....	10
Total: quatre-vingts parts d'intérêts .....	80 »

#### *Frais*

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille vingt (1.020,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: V. Klopp, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 15 janvier 2007, vol. 440, fol. 79, case 3. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 février 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007028863/232/75.

(070020767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Contessa Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.743.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 février 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007028835/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00415. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070020391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Contessa Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.743.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 février 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007028837/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00417. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070020393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Contessa Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.743.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 février 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007028838/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00420. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070020394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---